

Déclaration d'intentions entre
la Secrétaire générale de la Francophonie,
Louise Mushikiwabo
et
le Président de la République française,
Emmanuel Macron

relative au partenariat avec l'Organisation internationale
de la Francophonie (OIF) pour la mise en œuvre des futures
activités de la Cité internationale de la langue française
au Château de Villers-Cotterêts



Réunis à Paris au Palais de l'Élysée le 19 mars 2021, à la veille de la Journée internationale de la Francophonie, la Secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo et le Président de la République française, Emmanuel Macron se sont concertés quant aux principes d'un partenariat privilégié entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Centre des Monuments Nationaux (CMN) pour la mise en œuvre des futures activités de la Cité internationale de la langue française au Château de Villers-Cotterêts.

Conscients que l'un des objectifs de la Cité internationale de la langue française est de mettre en valeur la dimension mondiale de cette langue partagée sur les cinq continents par des populations caractérisées par une grande diversité culturelle ;

Reconnaissant l'expertise de l'OIF, et en particulier de son Observatoire de la langue française, quant à la présence de cette langue dans le monde, son apprentissage, ses statuts, ses usages et ses variétés ;

Rappelant que la Cité internationale de la langue française entend diffuser auprès de la population locale, régionale et nationale, comme à l'international, une image ouverte du français comme langue de communication moderne, utile pour l'emploi des jeunes et en constante évolution ;

Souhaitant œuvrer ensemble pour construire la « Francophonie de l'avenir » ;

La Secrétaire générale et le Président sont convenus que :

- L'OIF contribuera à l'élaboration du parcours de visite permanent sur la langue française ;
- Le CMN veillera en particulier à tenir compte de l'apport de l'OIF aux dispositifs qui renvoient à la diversité des mondes francophones et aux références à la Francophonie institutionnelle et son histoire ;
- Le CMN donnera accès à divers publics d'apprenants bénéficiaires des programmes de l'OIF aux locaux de la Cité internationale de la langue française, à des conditions privilégiées ;
- L'OIF facilitera la mise à disposition de ressources pédagogiques à la Cité internationale de la langue française ;
- Le CMN valorisera les données pertinentes de l'OIF, y compris celles de l'Observatoire de la langue française, sous une forme dématérialisée, afin que celles-ci soient utilisées par le plus grand nombre de visiteurs, notamment dans le cadre des activités de formation qui seront dispensées ;

- L'OIF œuvrera au rayonnement international du programme de résidences de la Cité internationale de la langue française, en mobilisant ses réseaux et ses propres dispositifs dans les pays francophones ainsi que ceux de ses États et gouvernements membres;
- La Cité internationale de la langue française ayant vocation à être un lieu d'accueil d'événements de haut niveau, notamment institutionnels et politiques, l'OIF participera à cette dynamique;
- L'OIF et la Cité internationale de la langue française assureront la meilleure visibilité à leurs actions conjointes ainsi qu'à leurs actions respectives, en contribuant à diffuser une image moderne et ouverte de la langue française et de la Francophonie.

Les modalités de ce partenariat privilégié feront l'objet d'une Convention négociée entre le CMN et l'OIF.

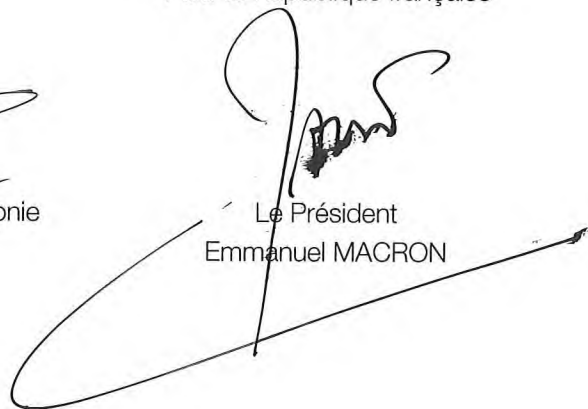
Fait à Paris, le 19 mars 2021

Pour l'OIF



La Secrétaire générale de la Francophonie
Louise MUSHIKIWABO

Pour la République française



Le Président
Emmanuel MACRON